



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/GE.6/2005/10  
22 février 2005

Original: FRANÇAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail des normes de qualité  
des produits agricoles

Section spécialisée de la normalisation des plants  
de pommes de terre

Trente-cinquième session, Genève, 2-4 mai 2005

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**PROJET TRACABILITE POUR LES PLANTS DE POMMES DE TERRE\***

Document présenté par la France

**Note du secrétariat:** Le présent document contient un projet pour la traçabilité des plants de pommes de terre.

\*Ce document a été transmis tardive à cause d'un manque de ressources dans le secrétariat.

### **Intérêt de la traçabilité :**

Le plant de pommes de terre est une espèce pour laquelle la certification sanitaire est fondamentale. Le contrôle des organismes de quarantaine reste un des points préoccupants qui nécessite de « tracer » toutes les actions de contrôle depuis le matériel de départ qui initiera le schéma généalogique jusqu'aux plants de base et certifié qui seront commercialisés.

Cela implique la constitution de bases de données qui nous permettront de retrouver la source de la contamination.

### **Principe général :**

La production des plants de pommes de terre est organisée suivant la mise en place d'un schéma généalogique qui implique un départ de production à partir d'un tubercule mère.

Ce tubercule mère correspond à une variété et a fait l'objet de test de détection pour les organismes nuisibles de qualité (virus X,Y,E,A,M,S ; bactérie Erwinia, champignons) et de quarantaine (*Clavibacter michiganensis* et *Ralstonia solanaceum*).

Ce tubercule permet la production du matériel de départ : in vitro B0, du matériel produit sous serre (B1) et du matériel de plein champ B2 pour donner lors de générations futures le plant de Prébase, Base et Certifié.

Tout le long de ce schéma généalogique ce matériel est identifié, suivi, noté, analysé et classé.

L'ensemble des données est enregistré sur informatique, ce qui permet d'avoir une base de données pour chaque génération produite.

La certification du matériel intervient ensuite lors de la notation des lots par la délivrance d'une étiquette de certification précisant les informations officielles :

- Sigle du service de certification
- Variété
- Numéro du lot ou numéro du producteur
- Date de la fermeture de l'emballage
- Poids net déclaré
- Pays de production
- Numéro du certificat (numéro unique par étiquette de certification)

La couleur de l'étiquette de certification dépend de la catégorie du plant : Base (certificat blanc), Certifié (certificat bleu).

La traçabilité d'un lot français est assurée à partir du numéro du lot qui comporte l'indication de la parcelle nous permettant ainsi de remonter au lieu de production

Par ailleurs, à partir de la base de données, nous mettons en place deux types de traçabilité :

- la traçabilité horizontale : c'est la possibilité de déterminer quels sont les producteurs qui ont multiplié dans l'année le lot de semence mère en cause. Nous identifions ainsi les parcelles qui ont porté la semence mère.

- la traçabilité verticale : c'est la possibilité de déterminer l'origine clonale du lot de semence mère en cause. Nous remontons ainsi le schéma généalogique sur plusieurs années.

Le système informatique nous permet d'obtenir ces requêtes en quelques instants et donc d'assurer une lisibilité de l'information.

### **Mise en place de la traçabilité**

La traçabilité implique la mise en place d'actions conduisant à l'enregistrement des données ainsi qu'à leur vérification :

- Enregistrement des déclarations de cultures : toute culture conduisant à une production de plants fait l'objet d'une déclaration au contrôle pour une prise en compte par le service de contrôle. Cette opération va initier la suite des actions.
- Vérification des semences mères : Le contrôle s'assure de l'origine, de la généalogie, variété, analyse, etc du plant mère qui sert à produire la nouvelle génération des plants.
- Enregistrement des notations en végétation : chaque culture de plant fait l'objet d'une notation officielle dont les résultats sont reportés sur la fiche de notation et qui constitueront les résultats en vue de leur classement.
- Analyse laboratoire : des prélèvements de tubercules sont effectués pour réaliser les analyses en laboratoire en vue de la détection des organismes de qualité et des organismes de quarantaine.
- Contrôle des lots : chaque lot fait l'objet d'un contrôle avant conditionnement pour s'assurer de leur conformité notamment vis-à-vis des organismes de surface et des pourritures.
- Délivrance de l'étiquette de certification : la délivrance de l'étiquette de certification intervient si l'ensemble des résultats, des enregistrements et des vérifications est en conforme

### **Importance de la traçabilité :**

Comme nous l'avons indiqué, la traçabilité est un point fondamental notamment pour le contrôle des organismes de quarantaine. Cela nous donne un moyen d'espérer retrouver l'origine d'une contamination.

La traçabilité horizontale nous permet de vérifier si la semence mère multipliée dans l'année présente une contamination quelque soit le lieu de production ou bien de montrer que la contamination est liée à une parcelle.

Dans le premier cas, il faudra vérifier la contamination par la traçabilité verticale afin de retrouver son origine clonale.

Les indications reportées sur le certificat sont nécessaire pour aboutir à ces résultats néanmoins cela implique que le service responsable du contrôle ait effectué tous les contrôles à chaque niveau du schéma généalogique et que l'ensemble des données ait été enregistré sur informatique.

-----